

*Privilège—M. Cossitt*

● (1652)

Le député a en sa possession des documents très secrets qui concernent la sécurité de l'État et qui se rapportent à nos relations avec d'autres pays, et ces documents, il s'en est déjà servi tant à la Chambre qu'à l'extérieur. Et tout ce que nous lui demandons, en sa qualité de député sérieux et de bon Canadien, c'est de rendre ces documents à la GRC à qui ils appartiennent.

**M. Stevens:** Parce qu'ils sont embarrassants pour vous!

**M. Lalonde:** Je ne dirai rien de la façon légère dont le très honorable député de Prince-Albert (M. Diefenbaker) a choisi de traiter cette affaire, si ce n'est ceci: comme le député de Winnipeg-Nord-Centre l'a signalé, ce n'est pas le consentement du Parlement en tant que tel qu'il faut pour qu'un mandat de perquisition puisse être exécuté, mais seulement le consentement de l'Orateur. Puisque le très honorable député s'est trompé sur ce point, sans doute s'est-il aussi trompé sur tout le reste.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Lalonde:** Il y a cependant une chose que je voudrais signaler au très honorable représentant. Il nous accuse de vouloir nous débarrasser du député de Leeds. Je lui garantis que nous n'avons pas besoin d'essayer de nous débarrasser du député de Leeds ni de n'importe quel autre député de l'opposition. Ils semblent très bien s'en charger eux-mêmes.

**Des voix:** Bravo!

**M. Lalonde:** Il s'agit d'un très grave problème et nous, les députés de ce côté-ci de la Chambre, nous lui attachons toute l'importance qu'il mérite. Je me demande ce que vous en pensez, monsieur l'Orateur, mais puisque le député prétend qu'il faut lui laisser le temps de consulter un conseiller juridique et que le délai qui lui a été accordé à cet effet est trop court, la Chambre pourrait peut-être envisager la possibilité—il s'agit ici de la sécurité du pays...

**M. Crosbie:** Quelle foutaise! Dites plutôt la sécurité du gouvernement.

**M. Lalonde:** Certains députés assis en face semblent ne même pas se rendre compte que ces documents revêtent une importance extrême sur le plan de la sécurité nationale. S'ils ne s'en rendent pas compte...

**M. Clark:** C'est vous qui le dites.

**M. Lalonde:** ... C'est qu'ils ne savent pas reconnaître quand l'intérêt du pays est en jeu. Il s'agit ici de documents importants touchant la sécurité de l'État. Il est important qu'ils ne soient pas détruits ni altérés et que leur contenu ne soit pas divulgué à des personnes non autorisées.

**M. Clark:** Vous avez la promesse du député de Leeds (M. Cossitt). Il vous l'a faite tout à l'heure.

**M. Lalonde:** Je serais d'avis que, tout en nous réservant le droit de présenter une motion sur cette question importante, nous demandions au député de Leeds de remettre immédiate-

ment à Votre Honneur, en tant que défenseur des droits de la Chambre, tous les documents touchant cette question qu'il a en sa possession.

**M. Dick:** Si c'est vrai qu'il en a.

**M. Lalonde:** Il a dit lui-même qu'il avait des documents. Le député qui est assis à côté du député de Leeds ne semble pas se rendre compte de ce que son voisin a dit. Je proposerais que le député vous remette les documents en question, monsieur l'Orateur, en vous donnant sa parole qu'aucune copie ne sera faite de ces documents et que leur contenu ne sera révélé à personne tant que la Chambre ne se sera pas prononcée sur cette question.

**Des voix:** Bravo!

**M. l'Orateur:** J'avais bien l'intention de m'interposer il y a quelques instants pour faire une proposition analogue. Nous sommes maintenant près de trouver une solution pratique à un problème fort intéressant. Je dois rappeler à la Chambre que nous pourrions très bien nous épuiser en paroles jusqu'à lundi matin et résoudre ainsi le problème d'une certaine façon, et je dis cela avec le plus grand sérieux.

Je suis disposé à chercher une solution. Jusqu'ici, cinq ou six questions, toutes aussi importantes du point de vue parlementaire, ont été soulevées, et il me faudra les étudier à fond avant de pouvoir les trancher. Je pourrais difficilement me prononcer dès demain midi. Il est fort possible qu'il faille attendre jusqu'à lundi pour avoir réponse à certaines des questions qui ont été soulevées. Sans vouloir me contredire, il me semble que la proposition du ministre convient à la situation.

A l'instar du ministre, je tiens comme établi que le député a avoué avoir certains documents en sa possession. Je préférerais toutefois qu'on me donne jusqu'à lundi pour examiner ces questions et pour les trancher. Dans ces conditions, si je conserve les documents qu'il a en sa possession pendant le week-end, le député de Leeds (M. Cossitt) jugera peut-être cette solution satisfaisante, tant pour lui que pour la Chambre. Nous pourrions voir maintenant s'il est d'accord et, dans l'affirmative, nous pourrions arrêter là cette discussion et passer à la motion de l'opposition. J'aurai donc ainsi l'occasion d'étudier les questions soulevées.

J'ajouterai que les arguments invoqués sont sans doute fort intéressants et fort complexes, mais que les précédents ne sont pas assez nombreux pour que je puisse prendre une décision définitive. Le député de Leeds a appris que des dispositions pourraient être prises le concernant. En l'occurrence, cela soulèverait certaines questions très intéressantes qui, par le passé, ont fait l'objet de questions de privilège. Toutefois, je ne peux pas fonder ma décision sur le simple fait que des mesures peuvent être prises. La question est plutôt de savoir ce qui se passera si cela arrivait. Il faudrait alors prendre une décision. Il serait utile de trouver une solution qui nous permettrait de laisser la question de côté jusqu'à lundi afin que nous puissions établir entre-temps ce qu'il y a lieu de faire.